

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 52-2014

AU CONSEIL COMMUNAL

Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Lundi 14 avril 2014, à 18 h.30 A la Grange de
Florissant, av. du Château 17**

31 mars 2014

P R E A V I S No 52-2014

Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter

Renens, le 31 mars 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'aménagement et l'entretien du Parc Carl Sauter. D'une superficie de 4'020 m², ce parc est essentiellement constitué de beaux spécimens d'arbres caducs et de conifères avec un sous-bois en ifs. Cet îlot de verdure dans un quartier historique de Renens doit être considéré comme une pièce d'art et sa réfection doit être réalisée en respectant l'âme et la nature que le parc dégage.

L'ensemble du concept d'aménagement est basé sur la mise en sécurité des différentes composantes du parc, tout en gardant d'une part son originalité et d'autre part en répondant aux attentes de la population locale et de ses utilisateurs. Afin de pouvoir répondre à cette dernière attente, deux séances d'information ont eu lieu à la Grange de Florissant, à proximité du parc, les 12 février et 12 mars 2014. Lors de la 1^{ère} séance, une quarantaine de personnes étaient présentes afin d'émettre leurs desiderata, leurs idées, et faire part de leurs craintes et de leurs connaissances des lieux. Fort de ces précieux constats, le projet présenté ci-après a pu être réalisé par le secteur Espaces verts du Service Environnement-Maintenance.

Une rencontre a également eu lieu in situ avec une collaboratrice du Conservatoire cantonal des monuments et des sites qui a pu apporter ses réflexions expertes dans un environnement particulièrement sensible.

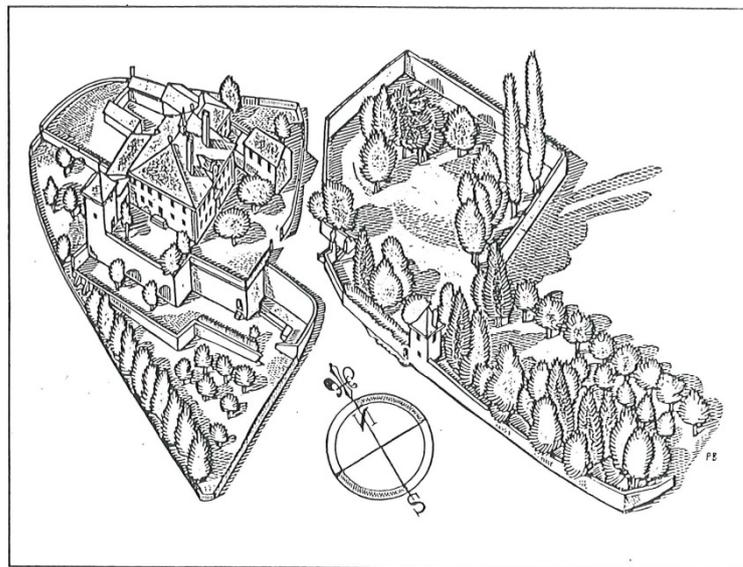
Lors de la 2^{ème} séance, le projet d'aménagement a été présenté à la vingtaine de personnes présentes, lesquelles ont fait part de leur enthousiasme et ont déclaré être favorables au projet tel que présenté. A l'issue de cette consultation, la Municipalité est particulièrement satisfaite de pouvoir proposer une amélioration de ce parc.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Un peu d'histoire	2
3. Concept d'aménagement	3
3.1. L'arborisation	3
3.2. Cheminement et éclairage.....	3
3.3. La place de jeux	3

3.4. Mobilier urbain	4
3.5. La barrière	4
4. Entretien et incidence sur le personnel	4
5. Coût des travaux	4
6. Incidences financières	5
6.1. Plan des investissements.....	5
6.2. Coût du capital.....	5
6.3. Coût de fonctionnement.....	5
7. Conclusions.....	6
8. Annexe	7

2. Un peu d'histoire



Le parc Carl Sauter a été acquis en décembre 1970 de l'hoirie de M. Carl Sauter, éditeur, imprimeur et propriétaire du château dont le parc dépendait (1899-1969).

La Commune était déjà conventionnée pour la location d'une parcelle de ce terrain qui empiétait sur le préau du pavillon de Florissant. M. Carl Sauter avait en parallèle promis à la Municipalité de ne pas vendre son terrain à des tiers de son vivant et qu'il veillerait à régler ce point par des dispositions testamentaires.

Mais les événements se précipitèrent suite au décès accidentel de M. Sauter. Les autorités de l'époque, pour régulariser la situation du préau, et pressées de se doter d'un parc public, entrèrent en discussion avec l'hoirie. Elles envisagèrent également l'acquisition du château, par un échange de terrain industriel susceptible de voir se développer les activités de la maison Roth et Sauter; mais évaluant les coûts d'entretien et de réfection, la Municipalité renonça en ne s'intéressant plus qu'au parc et à son aménagement et en promettant de lui donner le nom du défunt.

3. Concept d'aménagement

Comme décrit dans l'introduction, le concept d'aménagement tient plus d'un entretien approfondi que d'un réaménagement complet tel qu'il a été effectué en 2013 au Parc des Paudex par exemple. Les chapitres suivants détaillent par sujet les divers travaux prévus.

3.1. L'arborisation

Le parc Carl Sauter est structuré par son arborisation. C'est environ une huitantaine de végétaux qui caractérisent l'espace. On y trouve quelques spécimens séculaires comme des Catalpa ou arbres aux haricots qui au moyen de leurs branches tortueuses accueillent le promeneur sous des larges feuilles. Deux de ces spécimens se trouvent à l'entrée immédiate du parc côté Sud-Ouest et doivent être remplacés. Un troisième sujet au centre du Parc sera allégé de ses branches charpentières et le tronc sera gardé comme garde-manger pour l'avifaune.

Deux autres arbres étaient prévus à l'abattage, soit un frêne fortement penché du côté des maisons des Clos et un grand sapin blanc à l'aplomb du chemin principal. Cependant, ce dernier n'a pas attendu les conclusions du présent préavis et s'est affaissé un soir de tempête du 14 février 2014, en ne faisant fort heureusement aucun dégât particulier.

Hormis ces quatre arbres majeurs, tous les autres arbres sont sains et maintenus. Une analyse dendrologique effectuée par un spécialiste du soin des arbres vient étayer les différentes options prises.

Quelques lauriers seront également enlevés et les ifs seront taillés en l'espace de 3 ans afin d'éclaircir l'intérieur du parc sans supprimer de végétaux. L'arborisation sera ainsi maîtrisée sans pour autant dénaturer le parc.

3.2. Cheminement et éclairage

Le cheminement principal qui traverse le parc de part en part sera maîtrisé avec un rang de pavés de chaque côté afin de contenir le tout-venant perméable, permettant ainsi des balades aisées sans flaques d'eau ni caniveaux. Le cheminement secondaire sera aplani mais laissé au naturel.

Actuellement, le parc est équipé de trois points lumineux qui avaient été changés il y a quelques années. L'un d'entre eux sera déplacé de l'autre côté du chemin afin d'être dégagé de la végétation et, à la demande générale des personnes présentes lors des séances d'information, deux luminaires supplémentaires seront installés à l'arrière du parc du côté Nord. Ce nouvel éclairage permettant ainsi une bonne visibilité à l'intérieur du parc pourra éliminer un sentiment d'insécurité que provoquent des lieux sombres.

3.3. La place de jeux

La place de jeux existante (rectangle central sur le plan annexé) sera complètement réaménagée dans le même secteur que celle existante. De nouveaux jeux entièrement en bois seront installés avec une cabane sur pilotis accessible par un cordage et un toboggan. La balançoire sera élargie par un modèle également travaillé dans des troncs d'arbres massifs. Le tronc du sapin blanc tombé cet hiver sera sculpté et utilisé pour faire un parcours d'équilibrisme.

Enfin, une table de pique-nique sera incorporée à la place de jeux qui elle-même sera protégée dans tout son pourtour par une petite barrière en bois avec portail évitant ainsi aux enfants de se trouver confrontés aux canidés. Le fond de la place sera recouvert d'une couche de copeaux de bois.

En plus de cette place destinée aux enfants entre 4 et 10 ans, trois engins de fitness seront installés au Nord du parc. De tels engins ont été installés dernièrement dans le Parc des Paudex et rencontrent un grand succès.

3.4. Mobilier urbain

Le mobilier urbain sera complètement rénové. Les vieux bancs seront remplacés par des bancs de parc en bois en adéquation avec la place de jeux. Des nouvelles poubelles "Ville de Renens" seront installées ainsi qu'une signalétique spécifique concernant les chiens et la "mise sous la bienveillance du public" sera posée.

De plus, à la demande des utilisateurs du parc, un tableau électrique sera installé au pied de la dépendance pour d'éventuelles manifestations.

La fontaine qui trône au centre du parc sera rénovée et remise en fonction alors qu'une fontaine à boire sera installée à proximité du cheminement principal.

3.5. La barrière

A ce jour, une barrière en bois blanc longe le mur d'enceinte du côté sud du parc sur environ 150 m de longueur. Ses centaines de pignons verticaux sont à changer régulièrement et donnent un travail d'entretien fastidieux. Le remplacement de cet ouvrage devient donc nécessaire.

Afin de trouver la bonne solution, le Service Environnement-Maintenance a fait appel au Conservatoire cantonal pour la protection des sites et monuments. Suite à une visite sur place d'une collaboratrice cantonale l'option de l'installation d'une barrière métallique a été retenue, prenant ainsi exemple sur les différentes barrières des alentours immédiats qui longent la propriété du château ou des villas contiguës du chemin des Clos.

4. Entretien et incidence sur le personnel

Un balayeur intervient quotidiennement dans le parc. Les jardiniers communaux exécutent leurs travaux saisonniers qui consistent principalement à la tonte du gazon et au ramassage des feuilles en automne. L'entretien des grands arbres se fait régulièrement mais il est souvent adjugé en sous-traitance à des entreprises privées spécialisées. L'aménagement du parc tel que proposé ne changera pas fondamentalement le futur entretien. C'est ainsi une centaine d'heures annuelles qui sont consacrées à l'entretien de ce parc.

5. Coût des travaux

Plusieurs soumissions et devis pour les fournitures ont été demandés afin de pouvoir déterminer le plus précisément possible le budget d'aménagement du parc. Une partie des

travaux sera également effectuée par le personnel de la Section Espaces verts et de ses apprentis, ce genre de travail étant particulièrement formateur.

Après étude des offres reçues, le montant total des travaux se décompose de la manière suivante :

Arborisation	Fr.	15'000.00
Cheminement	Fr.	24'000.00
Eclairage	Fr.	18'000.00
Place de jeux	Fr.	45'000.00
Mobilier urbain	Fr.	42'500.00
Barrière	Fr.	22'500.00
Divers travaux et finitions	Fr.	<u>5'000.00</u>
Total HT	Fr.	172'000.00
TVA 8%	Fr.	<u>13'760.00</u>
Total	Fr.	185'760.00
Divers et imprévus ~2% TTC	Fr.	<u>4'240.00</u>
Total TTC du préavis	Fr.	<u>190'000.00</u>

6. Incidences financières

6.1. Plan des investissements

Le montant relatif à l'aménagement du Parc Carl Sauter figure au plan des investissements 2013-2017 (2018-2022) adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013 comme suit :

Section 3620 Espaces verts – Parc Sauter –aménagement : Fr. 200'000.-- (en 2014) compte No 3620.5060.534, avec maintenant le numéro définitif attribué, soit le compte No 3620.5060.344.

6.2. Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de Fr. 22'325.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : des amortissements pour Fr. 19'000.-- (Fr. 190'000.-- divisés par 10 ans) et des intérêts pour Fr. 3'325.-- (Fr. 190'000.-- divisés par deux et multipliés par un taux de 3.5%).

6.3. Coût de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, l'aménagement du parc n'entraîne pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement, selon les informations au point 4.

7. Conclusions

Le projet d'aménagement et d'entretien du Parc Carl Sauter s'inscrit dans la continuité de la mise à disposition de la population d'écrins de verdure de qualité.

La Municipalité tient à conserver et mettre en valeur ses lieux de détente dans un concept de nature en ville tout en répondant aux attentes de la population. Le Parc Carl Sauter se trouve dans un quartier historique de Renens unique et particulièrement intéressant.

Les deux séances d'information ayant réunis plus de soixante utilisateurs du parc ont permis de présenter un projet alliant les enjeux économiques et écologiques, le tout en adéquation avec les éléments sécuritaires et ludiques.

La Municipalité est ainsi particulièrement satisfaite de pouvoir proposer cet aménagement qui fait partie de son programme de législature en respectant de façon très probante "l'âme" de ce parc si particulier et attachant.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 52-2014 de la Municipalité du 31 mars 2014,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 190'000.-- TTC pour entreprendre les travaux d'aménagement et d'entretien du Parc Carl Sauter.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, pour le montant de Fr. 190'000.-- TTC, sous le compte No 3620.5060.344 "Parc Sauter – Aménagement et entretien".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 mars 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Nicolas SERVAGEON

8. Annexe

- Plan d'aménagement définitif

Membres de la Municipalité concernés : M. Jean-Marc Dupuis
M. Jean-François Clément

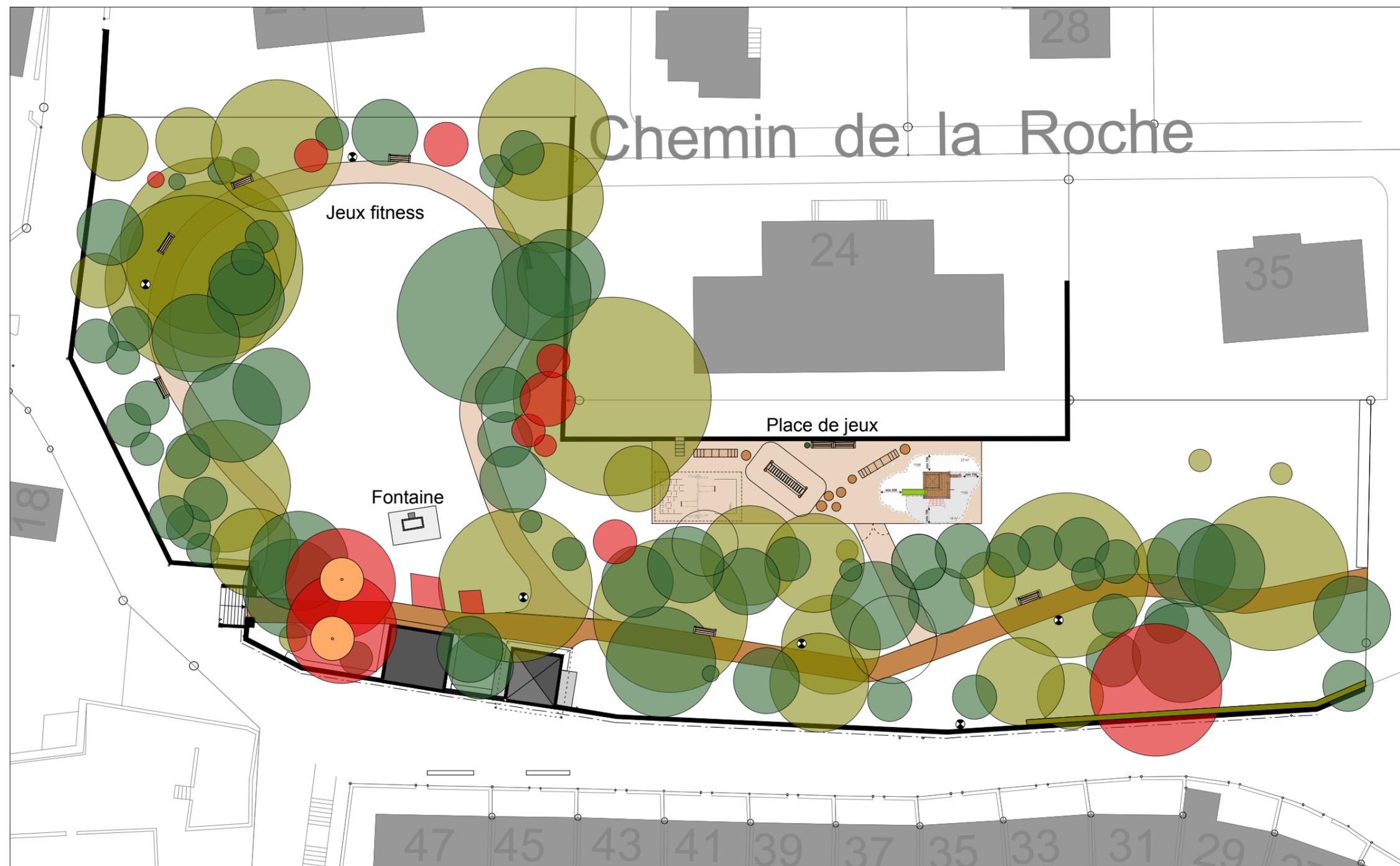


Renens
CARREFOUR D'IDÉES

PARC SAUTER

Projet de
réaménagement du
parc

-  Chemin principal
-  Chemin secondaire
-  Luminaires
-  Nouvelle plantation
-  Arbres abattus
-  Arbres caducs
-  Conifères
-  Nouvelle barrière



Echelle: 1/400

Renens, le 24 mars 2014/CP